Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D1-DE

C270122_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Harnes - Port fluvial : Implantation de la société GALLOO - délibération modificative

Par délibération en date du 15 avril 2021, le Conseil Communautaire a autorisé la location d'un terrain situé à Harnes, d'environ 53 500 m² (dont 9 500 m² environ intégrés dans la concession portuaire), au profit de la Société GALLOO France dans le cadre de la création d'une unité de recyclage sur le site du Port Fluvial.

Celle-ci a vocation à devenir une vitrine de la technologie en matière de recyclage industriel, se voulant notamment moins consommatrice d'énergie.

L'investissement est de l'ordre de 26 à 28 millions d'euros et devrait créer 25 emplois directs. L'engagement de trafic fluvial serait de 100 000 tonnes / an (le trafic 2020 du port se situait aux alentours de 290 000 tonnes).

Cette location, d'une durée initiale de 15 ans, prendrait la forme de deux contrats distincts :

- une Convention d'Occupation Temporaire relative à un terrain d'environ 9 500 m² (cadastré section AR n° 606p à Harnes) compris dans la concession portuaire, dont le montant de la redevance d'occupation s'élève à 2,66 € H.T. / m² / an auquel s'ajoute une redevance de quai,
- un bail relatif à un terrain d'environ 44 000 m² avant arpentage, hors concession (cadastré section AR n^{os} 621 et 622p à Harnes), dont le montant du loyer s'élève à 2,66 € / m² / an, net de TVA.

La redevance d'occupation et le loyer seront revalorisés annuellement.

Depuis la délibération initiale, quelques modifications ont été apportées notamment quant aux conditions de renouvellement du bail (celui-ci est aujourd'hui conditionné par la réalisation, par le locataire, d'un quai privatif), au choix de l'indice de révision du loyer et à la prise en charge des frais de publicité foncière qui seront supportés par la Bailleur.

Aussi, il convient de délibérer à nouveau afin d'acter ces modifications et d'autoriser la location conformément aux projets repris en annexe de la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer :

- Avec la Société GALLOO France S.A. dont le siège est situé première avenue, port fluvial à HALLUIN (59250), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, un bail portant location d'un terrain d'environ 44 000 m² avant arpentage, référencé section AR n^{os} 621 et 622p au cadastre de la commune de Harnes au tarif de 2,66 € / m² / an, net de TVA, conformément aux conditions reprises dans le projet annexé à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D1-DE

- Avec la Société GALLOO, désignée ci-dessus, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, ainsi qu'avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France et Voies Navigables de France, la convention d'occupation temporaire de terrain et des installations portuaires relative à un ensemble foncier d'environ 9 500 m² avant arpentage, référencé section AR n° 606p au cadastre de la ville de Harnes, au tarif de 2,66 € H.T. / m² / an, conformément aux conditions reprises dans le projet annexé à la présente délibération. Une redevance de quai sera également due par l'occupant.

- Tout acte subséquent.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D2-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D2-DE

C270122_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Actuel Centre Hospitalier de Lens : Modalités et engagement de sa restructuration

Le projet de Territoire, adopté par délibération lors du conseil du 27 Juin 2017, a permis de faire émerger **une feuille de route partagée par les acteurs du territoire**. L'enjeu est d'inscrire les projets en cours et à venir dans une direction commune afin qu'une synergie et une cohérence se révèlent sur le territoire.

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin a placé particulièrement la centralité au cœur de son projet de territoire avec les grandes villes « Centre », Lens et Liévin.

En contrepoint de la structure urbaine atypique du territoire, la création d'une centralité urbaine cohérente, rayonnant à l'échelle métropolitaine, y est affirmée comme une nécessité. Le principe d'un « arc vert » structurant qui relie les grands équipements, de la gare TGV, le quartier d'Affaires de Lens à l'Aréna Stade Couvert de Liévin en passant par le stade Bollaert-Delelis, le Louvre-Lens à Lens et le Centre de Conservation des œuvres du Louvre à Liévin, est ainsi défini.

La concentration et le développement de fonctions métropolitaines au sein de cette centralité concourent en effet au rayonnement et à l'attractivité de toute l'agglomération, au bénéfice de l'ensemble de ses habitants.

Au cœur de la centralité

L'arrivée du nouveau Centre Hospitalier Métropolitain de l'Artois, en bordure de l'A21, tourné vers les nouvelles technologies, viendra s'inscrire dans le chapelet d'activités visant à r**enforcer les fonctions métropolitaines du Territoire.**

Le déménagement des services du Centre Hospitalier, prévu à l'automne 2025, libérera le site actuel de ses fonctions, laissant un vide de l'ordre de 13 hectares.

Les perspectives du déménagement du Centre Hospitalier de Lens et la libération de son site actuel constituent une opportunité de transformer une contrainte en atout, de renforcer la centralité de l'agglomération, d'y développer de nouvelles fonctions et **d'identifier les éventuels besoins en équipement public d'intérêt communautaire**. Foncier situé dans un territoire en mutation, ce site devra trouver une nouvelle vocation qui, tout en l'insérant dans une dynamique métropolitaine, prendra en considération les besoins de son environnement immédiat.

Le devenir du Centre Hospitalier, qui est encore aujourd'hui l'équipement de santé central pour l'ensemble de la population du territoire, doit être regardé à l'échelle de l'agglomération afin de veiller au respect des enjeux du projet de territoire et aux nécessaires équilibres de développement et d'aménagement entre les communes de l'agglomération. La puissance public doit rester l'acteur majeur du développement de ce projet.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D2-DE

Construit en 1926 par l'architecte Maurice Mulard, dans l'esprit des *cités-jardin*, le Centre Hospitalier est situé entre la route de Béthune et la route de la Bassée à Lens. Le site, en lien direct avec la cité NPNRU du 12/14, sur lequel une OAP a été délibérée par la ville de Lens le 16 décembre 2020 dans le cadre de la modification de son PLU, doit devenir un site stratégique de développement afin de répondre aux enjeux à la fois à l'échelle du quartier, de la ville et de l'agglomération. Ce site devra répondre aux besoins tant en termes de logements (logements libres pour les propriétaires-occupants et PSLA notamment), de loisirs, d'activités et d'équipements publics majeurs. Au-delà de la programmation, il conviendra d'identifier les immeubles à préserver en raison de leur caractère patrimonial.

Le programme et l'ambition supra-communale de ce projet qui pourraient s'inscrire au sein d'outils d'aménagement répondent ainsi aux enjeux de renforcement de la centralité mis en avant dans le projet de territoire.

Le devenir du site

L'Établissement Public Foncier (EPF) a validé le principe d'une acquisition du site auprès du Centre Hospitalier Métropolitain de l'Artois, propriétaire du foncier et des bâtiments, sous réserve de bénéficier d'éléments de programmation nécessaire à sa restructuration (estimation du foncier, coût de dépollution, définition des besoins…), et piloté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le cadre d'une convention tripartite. L'objectif de l'ensemble des acteurs est d'éviter une situation de friche et de squat, faute d'actions à l'issue du déménagement.

Avec un déménagement de l'actuel hôpital prévu à l'automne 2025 et au regard des temps longs des projets urbains, il est d'ores et déjà nécessaire de s'interroger sur le devenir du site et sur sa vocation future.

Afin d'anticiper cette situation, **des études doivent être réalisées, et en particulier une étude de définition et de programmation ainsi que des études urbaines et techniques**. Cette étude devra déboucher sur un master-plan, document cadre de référence, qui guidera l'action concertée des villes et de l'agglomération afin d'anticiper son devenir.

Le périmètre d'étude étant inséré dans un ensemble urbain, le projet à concevoir doit tenir compte d'un certain nombre de principes et d'enjeux existants :

- Inscrire son développement dans la centralité et dans les fonctions métropolitaines du territoire,

- Désenclaver le site, le mailler avec les autres quartiers et améliorer les liaisons, notamment est-ouest, sur le secteur nord de la ville ;

- Favoriser l'articulation urbaine et fonctionnelle avec la cité du 12-14 limitrophe du site (quartier inscrit au NPNRU) ;

- Améliorer les conditions de vie des actuels résidents à l'échelle du quartier élargi, et de l'image renvoyée à l'extérieur ;

- Valoriser le patrimoine existant : bâtiments hospitaliers remarquables, qualité paysagère de certains espaces publics ;

- Prendre en compte le phasage du projet pour favoriser l'appropriation du site et éviter toute rupture dans l'occupation du site et sa dynamique de transformation ;

- Réfléchir au développement d'un EcoQuartier multifonctionnel.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D2-DE

L'objectif de ces études est de pouvoir préciser, dans les meilleurs délais, les conditions de cession pour le Centre Hospitalier, notamment via l'Établissement Public Foncier. Il s'agit de donner un cadre pour sa restructuration et de réfléchir au mode opératoire en vue de cessions aux opérateurs privés.

L'objet de la délibération est de lancer des études de définition afin de permettre la signature d'un protocole tripartite. La conclusion permettra de préciser le rôle de chacun des acteurs.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'engagement des études urbaines afin de définir les ambitions et la programmation du site dont le Centre Hospitalier sera sollicité à leurs financements.

Autorise le Président à signer la convention tripartite entre le Centre Hospitalier, l'Établissement Public Foncier (l'EPF) et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, et ses annexes ainsi que tout document s'y rapportant afin d'engager les premières études et de sécuriser le devenir du site à l'issue du déménagement prévisionnellement à l'automne 2025.

Dit que les crédits sont repris dans le Budget Primitif 2022 dans l'autorisation d'engagement et dans l'autorisation de programme dédiées aux études du Centre Hospitalier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D3-DE

C270122_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Noyelles-sous-Lens - PA de la Galance - Abords de voiries communautaires - Désaffectation et déclassement

Monsieur et Madame AMARIR, demeurant 412 rue du Marais à Noyelles-sous-Lens, sont riverains de la parcelle communautaire référencée section AM n° 735 à Noyelles-sous-Lens, laquelle longe et surplombe leur propriété.

La topographie des lieux a facilité diverses intrusions au sein de leur résidence.

Par ailleurs, le mur de soutènement séparant les deux propriétés est en mauvais état et doit faire l'objet de réfections.

Afin de sécuriser les lieux et de solutionner les défaillances structurelles du mur de soutènement, Monsieur et Madame AMARIR proposent de se rendre propriétaires d'une partie de la parcelle AM n°735 qui, à cet endroit, est constituée d'un talus planté d'une haie de lauriers.

Cette emprise, comprise dans la domaine public communautaire, n'a pas d'utilité pour l'établissement intercommunal et la Ville de Noyelles-sous-Lens n'est pas opposée au principe de cette cession.

Préalablement à toute démarche dans ce sens, il y a lieu d'intégrer la surface considérée (1 200 m² environ) au domaine privé de l'établissement intercommunal au travers d'un acte juridique de déclassement après constat de désaffectation.

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose qu'un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu le constat établi le 20 décembre 2021 par Maître Laëtitia PATOU, Huissier de Justice à Lens, et aux termes duquel il est observé que la parcelle AM n° 735 à Noyelles-sous-Lens est barriérée sur une emprise de 1 100 m² environ, en limite de propriété avec les parcelles AM n^{os} 239 et 477.

Considérant que cet acte atteste de la désaffectation partielle de la parcelle AM n° 735 à Noyelles-sous-Lens sur ladite surface,

Considérant que cette désaffectation ne porte pas atteinte à l'intégrité du domaine public communautaire du Parc d'Activités de la Galance,

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D3-DE

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Dit :

- que la parcelle intercommunale cadastrée section AM n° 735 à Noyelles-sous-Lens est déclassée sur une surface de 1 100 m² environ, conformément au plan joint,

- que la surface considérée est intégrée au patrimoine privé de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D4-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **73 délégués étaient présents et 7 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 73
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 7
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D4-DE

C270122_D4

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Charte de coopération entre la CALL et le CERDD - Accompagnement collectif "s'adapter avec la nature en Hauts-de-France"

Face aux impacts déjà visibles du changement climatique et à ceux à venir, l'adaptation est un enjeu central pour les territoires. Complémentaire des stratégies d'atténuation, c'est également une obligation réglementaire pour les territoires, au travers des PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial).

Depuis 2014, le CERDD (Centre Ressource du Développement Durable) anime un réseau régional sur l'adaptation au changement climatique, En parallèle le projet Life ARTISAN (Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature), coordonné par l'OFB (Office français de la biodiversité), se déploie pour 8 ans avec pour objectif de permettre le développement de projets concrets de SAFN (Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature) pour faire face aux risques liés aux changements climatiques.

Le projet life ARTISAN participe à la mise en œuvre du deuxième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-2) et du Plan Biodiversité de la France.

Dans notre Région, le projet ARTISAN représente une opportunité d'accélérer la mise en œuvre des recommandations du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) portant sur l'adaptation au changement climatique, et de créer les conditions d'émergence de projets ambitieux d'adaptation basés sur la Nature.

Pour répondre aux questions :
- Comment intégrer conjointement l'adaptation au changement climatique et la nature dans les documents stratégiques et de planification ?
- Comment garantir leur transcription en projets concrets sur le territoire ?
- Quelles sont les échelles d'action pertinentes pour s'adapter ?

Le CERDD porte un accompagnement expérimental visant à appuyer 4 territoires pilotes dans l'intégration des SAFN dans les documents de planification, ainsi que dans leur transcription concrète. Ce dispositif pionnier en France, sera suivi et valorisé en Région et à l'échelle Nationale notamment au travers du programme Life ARTISAN.

Cet accompagnement, appuyé des partenaires experts du CERDD et du bureau d'études ACTERRA, repose sur le partage d'expériences, l'échange entre pairs, la mutualisation des temps de qualification et la co-construction de solutions par les participants. Il a été formalisé par le lancement d'un AMI.

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET et l'élaboration de son Schéma Trame Verte et Bleue Territorial, la CALL a souhaité candidater à cet AMI et est lauréate.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D4-DE

Les objectifs et enjeux de cet AMI :

- Favoriser la prise en compte des enjeux climat et biodiversité et notamment les solutions d'adaptation fondées sur la nature dans les documents de planification ;
- Identifier et lever les freins à la transcription concrète des orientations des documents de planification, et fournir des outils pour permettre l'opérationnalisation de projets ambitieux ;
- Créer les conditions nécessaires à l'émergence ou à la consolidation et à la réalisation de projets dans les territoires accompagnés (formation, coopération, identification de partenaires,...) ;
- Outiller les territoires par l'apport de ressources, outils et méthodes concrètes ;
- Créer ou renforcer une dynamique de travail transversal au sein des équipes-projet et accentuer les coopérations territoriales.

Pour engager cette démarche, les territoires retenus sont aujourd'hui sollicités afin de signer un document de coopération morale, à savoir une Charte de Coopération « S'ADAPTER AVEC LA NATURE en Hauts-de-France »

Engagements respectifs :

Concernant la CALL :

La prise en compte des enjeux climat et biodiversité et leurs interactions dans la planification territoriale, la mise en œuvre concrète et opérationnelle des solutions d'adaptation fondées sur la nature et plus généralement l'adaptation au changement climatique implique de mutualiser les moyens et de coopérer au sein des territoires et entre les services.

Pour cet accompagnement, la CALL devra constituer une équipe-projet mobilisant l'ensemble des acteurs concernés (élus et techniciens) par cette thématique afin de lancer une dynamique de travail décloisonnée et transversale.

Cet accompagnement a été pensé comme un espace privilégié permettant aux territoires de se qualifier, de dialoguer entre pairs pour échanger sur leurs difficultés et besoins et de partager leur retour d'expérience ; il est donc essentiel que chaque équipe projet participe avec assiduité au cycle de rencontres d'une durée de 18 mois.

Ainsi, la CALL désignée comme cheffe de file, sera constituée a minima d'un technicien et d'un élu, et chaque partenaire identifié dans l'équipe projet, devront être présents à l'intégralité des rencontres. Outre la présence aux rencontres, les territoires accompagnés s'engagent à dédier du temps de travail et à mobiliser l'ingénierie locale sur ce projet et à diffuser les résultats et livrables issus de la démarche.

Concernant le CERDD :

Afin d'assurer le bon déroulement de ce dispositif d'accompagnement, le CERDD, en lien avec ses partenaires et le bureau d'étude ACTERRA s'engage à :

- Veiller à la préparation des rencontres et réunir les conditions favorables aux échanges et à la co-construction de votre projet,
- Mobiliser les ressources et acteurs régionaux (notamment au travers du réseau régional adaptation piloté par le CERDD) :
  - Apporter des conseils méthodologiques personnalisés et une expertise pour alimenter vos documents de planification et vos réflexions,

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D4-DE

. Fournir des retours d'expériences détaillés et concrets de SAFN,
. Apporter des argumentaires et des outils d'aide à la décision autour des enjeux climat et biodiversité,

- Assurer un suivi individualisé du projet,
- Capitaliser la démarche et produire un guide de retour d'expérience diffusé à l'échelle nationale.

Calendrier prévisionnel de l'AMI :

Le CERDD et ses partenaires, ainsi que le bureau d'étude spécialisé ACTERRA accompagneront la CALL tout au long d'un cycle de rencontres d'environ 18 mois à compter de 2022,

La Charte de coopération est jointe en annexe. Le calendrier et le contenu des ateliers y sont détaillés.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer, avec le CERDD, la Charte de coopération accompagnement collectif « s'adapter avec la nature en Hauts-de-France » ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **73 délégués étaient présents et 7 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 73
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 7
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D5-DE

C270122_D5

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Plan Climat Air Energie Territorial – Déclaration d'intention

Instauré par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est l'outil stratégique et opérationnel permettant de coordonner la transition écologique et énergétique à l'échelle intercommunale. Par délibérations des Bureaux communautaires du 16/05/2017 et 26/09/2017, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dans l'élaboration de son PCAET.

En complément, il convient pour répondre aux obligations de l'ordonnance n°2016-1606 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, de publier une délibération valant déclaration d'intention dans les conditions fixées par l'article L.121-18 du code de l'environnement.

I. Les motivations et raisons d'être du projet

A la fois stratégique et opérationnel, le PCAET est un vaste projet territorial en faveur de la lutte contre le changement climatique. Il prend en compte l'ensemble des pratiques climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au changement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Elaboré à l'échelle du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le PCAET est mis en œuvre pour une période de 6 ans, et intègre l'ensemble des secteurs d'activités et des acteurs du territoire. Pour rappel, il répond aux objectifs suivants :

- Produire un diagnostic complet des conséquences du changement climatique sur le territoire,
- Identifier précisément les potentiels réels du territoire en matière de lutte contre le changement climatique,
- Traduire les objectifs climatiques nationaux et régionaux à l'échelle du territoire,
- Fixer des objectifs chiffrés afin de déterminer une stratégie de lutte contre le changement climatique à horizon 2030 et 2050,
- Etablir un programme opérationnel regroupant les projets du territoire en faveur de la transition écologique et énergétique,
- Produire un dispositif de suivi permettant d'évaluer la contribution du territoire à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux,
- Mettre en place et animer une démarche territoriale de lutte contre le changement climatique.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D5-DE

Au-delà de l'exercice réglementaire, les conséquences du changement climatique impactent dès à présent le territoire de la CALL. Ainsi :

- Entre 1980 et 2015, la hausse des températures moyennes constatées sur la commune de Lens est de 1,5°C. Un chiffre comparable à l'échelle des Hauts-de-France dans la mesure où la hausse moyenne constatée est de 1,6°C à Saint-Quentin et même 2°C pour les stations de mesure de Lille,
- Entre 1980 et 2015, le nombre de jours de gel diminue significativement, passant à 56 jours contre 40 en 2015,
- Une augmentation du cumul des précipitations de 13% entre 1981 et 2009 liée à la recrudescence de phénomènes de précipitations intenses.

Forte de ce constat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est historiquement engagée dans la lutte contre le changement climatique. Par l'exercice de ses compétences, la construction d'une société plus juste, plus durable et plus résiliente aux conséquences du changement climatique a toujours été l'une de ses priorités.

A travers l'élaboration de son PCAET, la Communauté d'Agglomération souhaite désormais amplifier son engagement par l'intermédiaire d'une ambition partagée avec les communes, les entreprises, les associations et les citoyens du territoire. Pour cela, le PCAET permettra de définir une stratégie à horizons 2030 et 2050 ainsi qu'un programme opérationnel partenarial permettant la mise en œuvre d'actions concrètes visant à amplifier la transition écologique et énergétique du territoire.

II. Cadre réglementaire

Le PCAET a été introduit par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Son contenu et sa forme sont déterminés aux articles L.229-26 et R.229-51 à 56 du code de l'environnement et doivent également prendre en compte les articles suivants :

- L'article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales relatif au rôle de coordinateur de la transition énergétique,
- Les articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-1 à R.121-27 du code de l'environnement relatifs à l'organisation d'une concertation préalable et au droit d'initiative,
- Les articles L.122-4 à L.122-5 et R.122-17 à R.122-26 du code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale stratégique,
- L'article L.123-19 du code de l'environnement relatif à la procédure de participation du public par voie électronique.

III. Contenu du PCAET

Le contenu du PCAET est présenté à l'article R.229-51 du code de l'environnement et peut être scindé
en 3 volets distincts :

1) *Un diagnostic territorialisé* comprenant :

   a. Une estimation des émissions territoriales de GES et une analyse de leurs potentiels de réduction ;
   b. Une estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques et une analyse de leurs potentiels de réduction ;
   c. Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone (CO2) et de son potentiel de réduction ;

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D5-DE

d. Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction ;
e. Une présentation des réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur et une analyse des potentiels de développement de ces réseaux ;
f. Un état de la production des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) et une estimation du potentiel de développement de celles-ci.
g. Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

2) *Une stratégie territoriale à horizons 2030 et 2050*. Pour chacun de ces horizons, elle vise prioritairement à traduire de manière stratégique et opérationnelle les engagements internationaux, nationaux et régionaux en matière de lutte contre le changement climatique à l'échelle du périmètre de la Communauté d'Agglomération. Cette traduction est adaptée aux potentiels réels du territoire, tels qu'identifiés lors de la phase de diagnostic. Les objectifs du PCAET portent à minima sur :

a. La maîtrise de la consommation d'énergie ;
b. La réduction des émissions de GES ;
c. Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire ;
d. La production et la consommation des énergies renouvelables, la valorisation des potentiels d'énergie, de récupération et de stockage ;
e. La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
f. Les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires ;
g. La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
h. Le développement coordonné des réseaux énergétiques,
i. L'adaptation au changement climatique.

3) *Un programme opérationnel territorialisé.* Il définit les actions à mettre en œuvre par la CALL et par tous les acteurs socio-économiques afin d'atteindre de manière progressive les objectifs fixés. Il couvre tous les secteurs d'activités durant une période de 6 années. Il est accompagné d'un dispositif de suivi permettant de mesurer la mise en œuvre des mesures inscrites au PCAET. A cet effet, une évaluation est réalisée après 3 années de déploiement.

IV. Articulation du PCAET avec les autres outils de planification

L'élaboration d'un PCAET s'inscrit dans une démarche globale de cohérence entre les objectifs nationaux, régionaux et les documents de planification locaux. A ce titre, le PCAET devra donc notamment :

- Prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone ;
  - Article L.222-1B du code de l'environnement.
- Prendre en compte les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
  - Article L.4251-3 du code général des collectivités territoriales.
- Etre compatible avec les règles générales du fascicule du SRADDET, lorsque ces dernières sont opposables ;
  - Article L.4251-53 du code général des collectivités territoriales.
- Etre compatible avec les objectifs fixés par le plan de protection de l'atmosphère ;
  - Article L.229-26 du code de l'environnement.
- Prendre en compte les orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT).
  - Article L.229-26 du code de l'environnement.

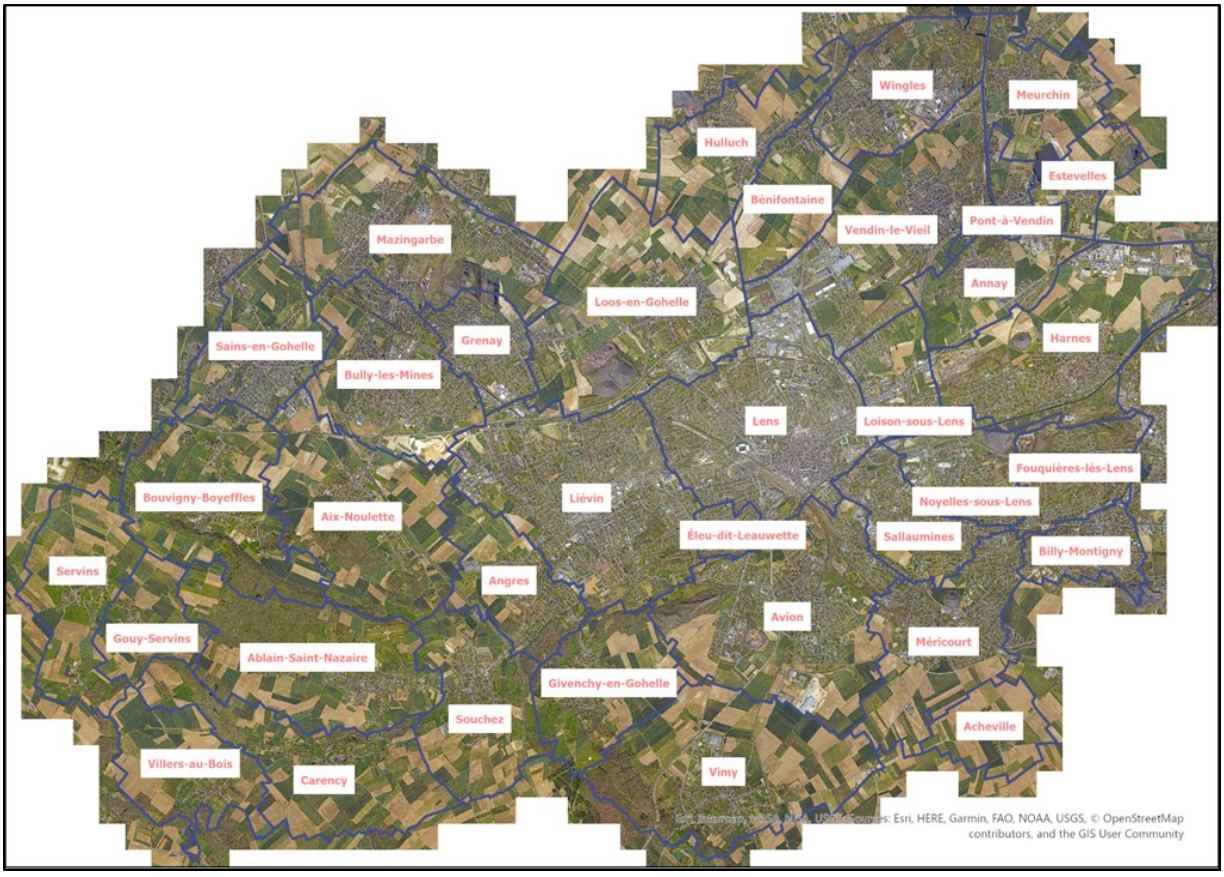
Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D5-DE

Enfin, avec la publication de l'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme, les PLU qui devaient jusqu'alors « prendre en compte » les PCAET doivent désormais être « compatibles » avec ces derniers – art.131-5 du code de l'urbanisme.

V. Liste des communes (36) de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin correspondant au territoire concerné par le projet de PCAET

La liste des communes concernées par l'élaboration du PCAET est la suivante :

Ablain-Saint-Nazaire	Estevelles	Méricourt
Acheville	Fouquières-lez-Lens	Meurchin
Aix-Noulette	Givenchy-en-Gohelle	Noyelles-sous-Lens
Angres	Gouy-Servins	Pont-à-Vendin
Annay-sous-Lens	Grenay	Sains-en-Gohelle
Avion	Harnes	Sallaumines
Bénifontaine	Hulluch	Servins
Billy-Montigny	Lens	Souchez
Bouvigny-Boyeffles	Liévin	Vendin-le-Vieil
Bully-les-Mines	Loison-sous-Lens	Villers-au-Bois
Carency	Loos-en-Gohelle	Vimy
Eleu-dit-Leauwette	Mazingarbe	Wingles



Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D5-DE

VI. Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Le PCAET fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique dès le démarrage et tout au long des travaux de son élaboration. Il s'agit d'une approche itérative afin de rechercher le meilleur compromis entre les objectifs et les incidences du PCAET sur l'environnement. L'évaluation environnementale est constituée d'un état initial de l'environnement et de ses perspectives d'évolution, d'une analyse des incidences de la mise en œuvre du PCAET, d'une justification des choix retenus au regard de leurs incidences sur l'environnement et d'un dispositif de suivi. Cette évaluation donne lieu à un rapport sur les incidences environnementales (Article R.122-20 du code de l'environnement).

Les objectifs et actions du PCAET sont susceptibles d'avoir un impact sur les thématiques suivantes :

- La santé humaine ;
- La population ;
- La diversité biologique, la faune et la flore ;
- Les sols et les eaux ;
- La qualité de l'air et le bruit ;
- Le climat ;
- Le patrimoine culturel, architectural et archéologique et les paysages.

Les incidences notables probables sur l'environnement sont étudiées au travers de l'évaluation environnementale stratégique en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces incidences. Elles prennent en compte les incidences cumulées du plan ou programme avec d'autres plans ou programmes connus.

VII. Modalités envisagées de concertation préalable et droit d'initiative

Le PCAET, en tant que plan soumis à une évaluation environnementale stratégique systématique, doit faire l'objet d'une concertation préalable qui peut être organisée soit :

- Sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ;
- Soit organisée par le maître d'ouvrage qui fixe alors librement les modalités de cette concertation préalable dans le respect du cadre réglementaire fixé. Dans ce cas, la collectivité est alors tenue de publier une déclaration sur la base de laquelle le public pourra demander l'organisation d'une concertation par le biais du droit d'initiative.

L'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement a été traduite dans les dispositions du code de l'environnement, et notamment aux articles L.121-17 à L.121-19 pour le droit d'initiative.

Ce droit d'initiative vise à permettre à un groupement de population, à une collectivité ou une association concernée par le territoire en question, de solliciter par demande au Préfet de Département la mise en place d'une concertation préalable.

Le droit d'initiative peut être soulevé dans un délai de 4 mois à compter de la publication de la déclaration d'intention. Pendant ce délai, aucune concertation ne pourra alors être engagée. Si le droit d'initiative est soulevé, le Préfet de Département dispose d'un mois pour décider de l'opportunité d'organiser une concertation préalable. S'il y donne une suite favorable, la concertation imposée devra alors être réalisée sous l'égide d'un garant de la CNDP.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D5-DE

VIII. Modalités de concertation de la Communauté d'Agglomération

Sans préjudice des éléments réglementaires, la Communauté d'Agglomération « définit librement les modalités de la concertation du public ». L'intégralité des modalités évoquées ci-dessous s'inscrit donc en conformité avec la réglementation. Pour information, un « Livre Blanc de la Concertation » sera produit afin de faire la synthèse des échanges.

VIII.I. Les modalités de concertation du public :

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite mener une phase de concertation ambitieuse permettant de garantir la participation de chacun. Pour cela, elle s'est fixée cinq grandes orientations permettant de caractériser cette étape. Ces orientations doivent permettre une plus grande association des acteurs territoriaux afin qu'ils puissent piloter 40% du futur programme opérationnel.

- ***Orientation n°1 :*** La concertation menée par la Communauté d'Agglomération se voudra la plus large et la plus ouverte possible. Les dispositifs proposés couvriront ainsi l'intégralité du périmètre intercommunal, soit 36 communes. Afin d'atteindre un taux de participation significatif, la Communauté d'Agglomération s'est fixée un objectif minimum de 1 participation par tranche de 500 habitants, soit environ 490 contributions.

- ***Orientation n°2 :*** Au-delà du caractère quantitatif de la concertation, la Communauté d'Agglomération souhaite également garantir la diversité des profils qui contribuent au PCAET. Pour cela, des événements de divers formats seront organisés et notamment :
  - Un séminaire, organisé lors des premiers mois du processus de co-construction et de concertation. Territorialisé et ouvert au plus grand nombre, il permettra d'assurer l'association des acteurs territoriaux dès la phase de diagnostic ;
  - Trois réunions publiques ouvertes à tous et territorialisées afin de proposer une instance représentative de toute la population ;
  - Trois ateliers de travail, destinés aux acteurs territoriaux et aux services de la Communauté d'Agglomération afin de faire des propositions concrètes pour la stratégie et le programme opérationnel. Un atelier sera exclusivement consacré aux compétences et aux patrimoines de la CALL ;
  - Un événement politique, permettant ainsi aux élus communaux ou à leurs représentants de se positionner sur les différents éléments du PCAET ;
  - Un appel à manifestation d'intérêt auprès des établissements scolaires et des établissements accueillant des enfants afin de les inviter à prendre part à la démarche ;
  - Deux séances de travail avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les conseils citoyens et les conseils de quartier du territoire ;
  - Plusieurs séances courtes, en format « Work-Café », dans les différents établissements du territoire.

- ***Orientation n°3 :*** La phase de concertation est également une période privilégiée afin d'intégrer la population au cœur d'une stratégie territoriale de lutte contre le changement climatique. Pour cela, la Communauté d'Agglomération a souhaité mettre en place une enquête citoyenne qui sera disponible sous divers formats. D'une durée minimale d'un mois, elle permettra à la population de réaliser des observations sur le projet de PCAET mais également de faire part de ses propositions pour la définition de la stratégie. Enfin, cette enquête permettra de solliciter la population afin de s'inscrire à long terme au sein du programme opérationnel du PCAET.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D5-DE

- ***Orientation n°4 :*** Pour garantir l'atteinte des objectifs en matière de concertation, une communication spécifique au PCAET sera mise en place. Ainsi, une charte graphique sera par exemple utilisée afin de rendre la démarche facilement identifiable. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération mobilisera ses moyens de communication à cet effet. Des supports de communication dédiés au PCAET seront également produits. Enfin, une demande sera adressée aux communes du territoire afin de diffuser les informations de la démarche au travers des bulletins communaux.

- ***Orientation n°5 :*** Le processus de concertation a enfin vocation à s'inscrire dans le temps. En effet, cette étape est un premier prérequis afin de maintenir une mobilisation des acteurs du territoire à long terme. Pour cela, les acteurs territoriaux engagés dans la transition écologique et énergétique seront invités à s'inscrire au sein du programme opérationnel du PCAET. Cet engagement, uniquement volontaire, permettra de constituer un vaste inventaire des projets en cours ou à venir en faveur de la lutte contre le changement climatique. Pour les acteurs territoriaux, c'est enfin un moyen d'être identifiés prioritairement par les services de la Communauté d'Agglomération pour de futures réflexions ou de futurs appels à projet. Pour cela, l'engagement des acteurs inscrits au sein du programme opérationnel sera valorisé via la signature d'une charte d'engagement territoriale. Cet outil sera la première base d'une réflexion à long terme permettant de faire émerger un « Club'Climat » au cours de la période de mise en œuvre du PCAET.

VIII.II. La participation du public par voie électronique :

Cette étape de la procédure de co-construction et de concertation est liée à l'obligation de réaliser une évaluation environnementale stratégique. Elle intervient néanmoins en conclusion de la procédure, afin de permettre au public de donner son avis sur le projet de PCAET avant son adoption. La consultation s'effectue par voie électronique conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Enfin, le public est informé de la procédure par un avis mis en ligne, par un affichage sur les sites communautaires concernés ainsi que par voie de publication locale quinze jours avant l'ouverture de la consultation. L'avis mentionne alors :

- Le projet de PCAET ;
- Les coordonnées de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- Le projet de délibération approuvant le PCAET au terme de son élaboration ;
- Une indication de la date et du lieu où les renseignements sont mis à disposition du public ;
- L'adresse du site internet sur lequel trouver le dossier de consultation ;
- Le fait que le PCAET soit soumis à évaluation environnementale et que, le cas échéant, il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;
- L'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale.

VIII.III. Consultation des personnes publiques associées :

Conformément à l'article R.122-21 du code de l'environnement, le PCAET et le rapport environnemental sont finalement transmis à la mission régionale de l'autorité environnementale, qui dispose de 3 mois pour rendre son avis. Le cas échéant, le PCAET est modifié pour prendre en compte cet avis. Le PCAET est également soumis pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional au titre de l'article R.229-54 du code de l'environnement. Ces avis sont réputés favorables au terme d'un délai de deux mois suivant la transmission de la demande. Le cas échéant, le plan est modifié pour tenir compte de ces avis avant son adoption.

Après adoption, le PCAET sera mis en consultation publique, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour une durée minimale de 30 jours.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D5-DE

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de publier la présente délibération valant déclaration d'intention sans préjudice des éléments réglementaires afin de permettre l'exercice du droit d'initiative.

Approuve la mise en œuvre des modalités de concertation telles que définies dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **73 délégués étaient présents et 7 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 73
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 7
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D6-DE

C270122_D6

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Suite à la publication du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », les collectivités territoriales, les E.P.C.I. à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à la présentation, préalablement au Rapport d'Orientation Budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Mis en œuvre depuis plusieurs années au sein de notre collectivité, ce rapport porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de notre collectivité, sur le bilan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par la CALL sur son territoire.

Les différentes thématiques constituant le rapport :

A. Le fonctionnement interne des services :
- Une stratégie d'amélioration continue pour les ressources internes,
- La mutualisation avec les communes.

B. Les actions menées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et envers sa population :
- Une politique de mobilités engagée,
- Une politique économique durable,
- Une politique des services urbains et d'écologie urbaine,
- Une politique de communication, sensibilisation et de cohésion sociale,
- Une politique d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité du territoire, de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- Une politique de l'habitat et de la qualité au service du développement urbain,
- Une politique de développement territorial durable,
- La gouvernance au sein de l'agglomération de Lens-Liévin.

Le rapport rend compte et met en perspective la progression de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin vers le développement durable au travers de ses 5 finalités :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D6-DE

L'élaboration de ce rapport a été réalisée à partir des contributions des services de la Communauté d'Agglomération sur les actions menées pour la période couverte par le deuxième semestre 2020 et le premier semestre 2021 et concerne la préparation du budget 2022.

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en matière de Développement Durable, pour la période couverte par le deuxième semestre 2020 et le premier semestre 2021, préalablement au rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2022.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D7-DE

C270122_D7

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Traitement des déchets végétaux
Redevance jusqu'au 31 décembre 2022

Il est rappelé que par délibération en date du 18 février 2021, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a fixé pour l'année 2021 à 27 € par tonne, le montant de la redevance, pour le traitement de végétaux amenés par les tiers (communes ou entreprises), sur le site de traitement des déchets végétaux correspondant.

Comme prévu dans le cadre du marché 21S0103 – Traitement par valorisation des déchets végétaux – la Communauté d'Agglomération et les tiers peuvent amener leurs déchets végétaux. La CALL prend en charge l'intégralité de cette prestation, puis en refacture une partie aux tiers en fonction des tonnages déposés.

Pour l'année 2022, il est proposé de passer à 25 € par tonne, le tarif de la redevance afin de prendre en compte la baisse des coûts de traitement.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la perception de la redevance à 25 € par tonne pour les dépôts des déchets végétaux pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2022, sur le site de traitement des déchets végétaux retenu.

Autorise le Président à signer les conventions d'apports correspondantes, autorisant l'accès du site aux clients.

Précise que les recettes seront titrées sur le budget principal 01 / Section de fonctionnement / LC 1228.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D8-DE

C270122_D8

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Cohésion Sociale 2022

La Politique de la Ville à l'échelle intercommunale concerne 19 communes de la Communauté d'Agglomération (21 quartiers prioritaires, environ 56 000 habitants soit un quart de la population totale).

Dans le cadre de la prolongation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022, la CALL et l'État ont signé un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Celui-ci s'articule autour de 14 engagements, en cohérence avec le Projet de Territoire. L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) cohésion sociale est une réponse à l'engagement 2 : « créer des espaces de participation citoyenne ».

A la suite de l'expérimentation concluante du dispositif en 2020 et sa reconduction en 2021, il est proposé de renouveler l'AMI cohésion sociale en 2022 sur la base du cahier des charges joint en annexe. Celui-ci prend en compte des problématiques majeures des quartiers prioritaires (accentuées par la crise sanitaire) et s'inscrit en complémentarité des politiques et dispositifs communautaires déployés sur le territoire de la CALL.

L'AMI s'adresse aux associations agissant en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Il a vocation à :

- Contribuer à la nouvelle stratégie de la CALL en matière de cohésion sociale visant à mobiliser ses moyens sur les leviers de développement des 21 quartiers prioritaires,

- Inviter les opérateurs à agir prioritairement sur les QPV pour répondre à des besoins non pourvus par les actions du Contrat de Ville,

- Promouvoir les démarches expérimentales et innovantes,

- Valoriser les actions exemplaires,

- Accompagner les petits opérateurs à fort potentiel en matière de développement social,

- Soutenir davantage les actions qui s'inscrivent dans des processus de participation des habitants.

Après une phase d'instruction administrative, une audition des opérateurs sera organisée. Le comité de sélection (présidé par le Vice-Président en charge de la cohésion sociale et composé de personnalités reconnues pour leur action en faveur de la Politique de la Ville, de techniciens de la CALL et d'habitants) proposera au Conseil Communautaire une liste de projets répondant au cahier des charges.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D8-DE

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Autorise le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) cohésion sociale pour l'année 2022 dans le cadre de la compétence obligatoire Politique de la Ville.

Approuve le cahier des charges relatif à l'AMI cohésion sociale 2022 joint en annexe.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 150 000 € seront prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D9-DE

C270122_D9

RESSOURCES ET MOYENS

****

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel rappelé dans l'article 6 bis de la loi n°83 -364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et précisé dans la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la CALL, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les EPCI de plus de 20 000 habitants précise le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport.

En ce qui concerne les marchés publics, la démarche relative à la mise en œuvre de la clause d'égalité est assurée par la production des candidats d'une déclaration sur l'honneur par laquelle l'entreprise s'engage à :

- ne pas avoir fait l'objet d'infractions mentionnées à l'article L1146-1 du Code du Travail,
- avoir mis en œuvre, avoir réalisé ou engagé la régularisation en matière d'égalité hommes femmes (article L2242-5 du Code du Travail), reprise dans les formulaires DC1 : lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants et DC4 Déclaration de sous-traitance.

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D10-DE

C270122_D10

RESSOURCES ET MOYENS

****

Modification des statuts du Syndicat Mixte Artois Mobilité

Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (SMTAG) a vu ses compétences élargies du fait de l'entrée en vigueur de la loi d'Orientation des Mobilités (LOM). En effet, cette loi prend en compte toutes les dimensions de la mobilité, au-delà des transports urbains, incluant notamment la mobilité solidaire, les mobilités actives ou encore la lutte contre le changement climatique.

Lors de sa séance du 11 mai 2021, le Bureau Syndical a décidé d'engager la procédure de révision des statuts. Ce travail a été mené en concertation avec les services des trois Communautés d'Agglomération qui le constituent, et porte sur les éléments suivants :

- l'élargissement du champ de compétences du syndicat à l'ensemble des questions de mobilité. Pour autant, considérant le territoire couvert et la variété des problématiques rencontrées, le syndicat pourra conventionner avec l'un de ses membres pour conduire ou soutenir des études ou actions permettant de faciliter le déploiement des mobilités dans le cadre de l'exercice par ledit membre de ses compétences propres,
- la clarification des règles de fonctionnement du syndicat : celui-ci a saisi l'opportunité de cette révision pour simplifier ces règles et renvoyer dès lors que cela paraissait opportun au code général des collectivités territoriales,
- Enfin, le syndicat a décidé de modifier sa dénomination de « SMTAG » en « Artois Mobilités ».

Cette révision des statuts a été adoptée lors du Comité Syndical qui a eu lieu le 9 décembre 2021.

La modification des statuts doit être approuvée par notre assemblée délibérante avant de pouvoir être entérinée par le Préfet.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Louis MOMPEU

Approuve les statuts annexés à la présente délibération du Syndicat Mixte dénommé Artois Mobilité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D11-DE

C270122_D11

RESSOURCES ET MOYENS

****

Mise en place d'une convention entre le CCAS de LENS et la CALL concernant l'intervention d'une conseillère en économie sociale et familiale pour l'accompagnement social des agents

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L. 5211-4-2 modifié par l'article 72 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 autorisant la mise en place de services mutualisés entre un établissement public de coopération intercommunale, une ou plusieurs communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, dont les CCAS. Cette mutualisation doit faire l'objet d'un conventionnement pour définir les conditions de fonctionnement des services mutualisés ;

Vu la délibération D19 du 17 décembre 2020 fixant indemnisation d'intervenant/es extérieur/e/s pour les besoins de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 8 décembre 2021,

Considérant que ce dispositif participe à la recherche d'une plus grande efficience et d'une rationalisation de moyens, à l'instar de ce que prévoit le cadre législatif et réglementaire de la mutualisation entre un EPCI et ses communes membres.

Fragilisés, certains agents de la Communauté d'Agglomération se retrouvent dans des situations sociales particulièrement difficiles avec parfois une méconnaissance des aides sociales existantes. Ces besoins nécessitent un accompagnement individualisé appuyé.

Les services de l'agglomération de Lens Liévin ne disposent toutefois pas d'une expertise spécifique dans le domaine du social, notamment des compétences d'un(e) conseiller(ère) en économie sociale et familiale susceptible de proposer un accompagnement social, administratif et budgétaire aux agents concernés.

Aussi il est envisagé de s'inscrire dans une démarche de mutualisation avec le Centre Communal d'Action Sociale de Lens, afin de donner la possibilité aux agents communautaires rencontrant certaines difficultés de pouvoir être accompagnés par un travailleur social qualifié.

Ce dispositif viserait à accompagner les agents en difficulté. Ce suivi social permettrait également de retrouver, le cas échéant, un équilibre budgétaire durable au foyer ce qui garantirait, au quotidien, une meilleure qualité de vie des personnes accompagnées.

Le (la) conseiller(ère) en économie sociale et familiale aurait un rôle d'écoute, de conseil et d'orientation.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D11-DE

L'objet final de la délibération est donc de conclure avec le CCAS de LENS, une convention permettant à Madame Noémie GAUTRAIN, diplômée d'Etat en économie sociale et familiale, d'intervenir dans les locaux du CCAS Alfred Soriaux, rue Bayard à Lens afin d'assurer des prestations de 2 heures par semaine, soit 8 heures par mois au maximum destinées aux agents de la communauté d'agglomération de Lens Liévin.

Cette convention prendra effet au 1er février 2022.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention à intervenir précisant les modalités d'organisation de ce dispositif d'accompagnement social

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D12-DE

C270122_D12

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste "Chef de projet Petites villes de Demain / Action Cœur de Ville" pour la direction renouvellement urbain et habitat-service habitat privé

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Vu la délibération D4 du 10 novembre 2021,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformation urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Pour rappel, les villes de Bully-les-Mines et Mazingarbe ont été retenues au programme « Petites Villes de Demain » (PVD), piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Ce programme vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques Par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2021, l'agglomération de Lens-Liévin a autorisé la signature de la Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » liant l'Etat, la ville de Bully-les-Mines et la CALL, ainsi que la Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » liant l'Etat, la ville de Mazingarbe et la CALL. D'une durée de 18 mois maximum, cette convention doit permettre aux villes de formaliser un projet de territoire intégrant la stratégie urbaine et économique de revitalisation de Territoire (ORT).

Afin de renforcer la coordination des différents dispositifs opérationnels mais aussi dans un souci de mutualisation de l'ingénierie, la CALL propose de renforcer l'ingénierie avec un poste subventionné pouvant être missionné à la fois sur le dispositif PVD mais aussi pour la coordination Action Cœur de Ville (ACV) pour le suivi du volet Habitat et l'accompagnement des communes en la matière.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D12-DE

Le poste de chef de projet petites Villes de Demain / Action Cœur de Ville relèvera de la Direction Renouvellement Urbain et Habitat et, sous l'autorité du chef de service Habitat Privé, jouera un rôle stratégique dans la mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville et du dispositif Petites Villes de Demain. Il assurera le rôle de coordinateur et animateur de la stratégie globale de redynamisation des villes de Lens et Liévin en déclinant le plan d'actions de la Convention« Action Cœur de Ville », il organisera et suivra la gouvernance « Petites Villes de Demain », il assurera le suivi du volet habitat (OPAH-RU Cœurs de Villes Lens, Liévin, études, reconquête de l'habitat dégradé…) et des partenariats financiers et opérationnels qui en découlent (suivi de l'équipe technique en charge de l'animation du dispositif), il mobilisera également les partenaires du programme…

Le candidat devra disposer d'une vision transversale de l'ensemble des actions en cours et à engager dans les villes concernées. Issu d'une formation supérieure dans le développement local, suivi des politiques publiques, aménagement et ou géographie et/ou développement territorial, il disposera d'une expérience significative dans un de ces domaines. il maîtrisera la méthodologie d'animation de projet, possédera des connaissances en matière de fonctionnement administratif, financier, juridique et décisionnel des collectivités locales, ainsi que du réseau d'acteurs professionnels et des partenaires institutionnels, il aura connaissance des programmes Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et d'autres dispositifs. Il disposera d'un excellent sens relationnel, animation d'équipe, et des capacités.

Le poste de chef de projet « Petites villes de Demain / Action Cœur de Ville » peut bénéficier d'un cofinancement, à hauteur de 75% du coût annuel du poste.

Trois partenaires contribuent au financement de cette mesure : la CALL, la Banque des territoires/ANCT et l'Anah.

Aussi, l'Anah finance à hauteur de 50% avec un plafond de dépenses de 80 000 € soit une subvention maximale de 40 000 € auxquels s'ajouteront 25% de la Banque des Territoires pour atteindre un montant de subvention maximal de 55 000 € par an. Le coût du poste de Chef de Projet Petites Villes de Demain / Action Cœur de Ville est estimé à 46 000 € salaire et charges comprises. Ce poste peut bénéficier d'un abondement sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de la formalisation d'une convention dédiée et auprès de l'Anah.

Le plan de financement annuel est donc le suivant :

Dépenses prévisionnelles		**Recettes prévisionnelles**		
Salaires et charges	46000 euros	CALL	11 500 euros TTC	25%
		Caisse des Dépôts et Consignations/ANCT	11 500 euros TTC	25%
		Anah	23 000 euros TTC	50 %
TOTAL	**46000 euros**		**46 000 euros**	**100%**

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D12-DE

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière A administrative, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste pourra être ouvert aux contractuels disposant des titres et ou diplômes et expérience requis dans le domaine de compétence sur un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable.Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

Décide de créer le poste de chef de projet « petites villes de demain/action cœur de ville » dans les conditions énoncées ci dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D13-DE

C270122_D13

RESSOURCES ET MOYENS

****

Recrutement d'un coordinateur service renouvellement urbain
Actualisation des grades ouverts au recrutement

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Vu la délibération du 23 septembre 2021 validant la création du poste de coordinateur service renouvellement urbain,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée. La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Impulsées par le Projet de Territoire, les missions de la CALL évoluent en profondeur pour permettre de renforcer et de développer l'estime du territoire et son attractivité. La déclinaison opérationnelle de ce projet structurant induit ainsi une réorganisation indispensable des services pour répondre aux enjeux posés.

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation des services, la nouvelle direction habitat /renouvellement urbain a été créée. Elle comprend un service habitat, intégrant parc public et privé, et un service renouvellement urbain intégrant l'ERBM et le NPRU. Un pôle instruction sera également créé pour permettre l'optimisation des ressources et la centralisation des procédures d'instruction relevant tant de l'habitat que du renouvellement urbain au sein d'une même unité.

Au sein du pôle de direction, le coordinateur apporte son appui dans le cadre de la coordination des activités relevant du service renouvellement urbain, assure le suivi du volet procédural du projet NPNRU, en lien avec les agents du service. Il contribue également à la définition et à l'élaboration de la planification opérationnelle des projets ERBM et assure la réorganisation de l'architecture des dossiers, dans un objectif d'optimisation des données entre les agents de la direction, en lien avec les services compétents. Il exerce en outre les missions décrites ci -après : - Coordination des activités du service en appui au directeur : animation de l'équipe / reporting et suivi des tableaux de bord d'activité, - Prise en charge des documents procéduraux liés au service Renouvellement Urbain : délibérations, conventions…, - Suivi du budget du service, préparation des éléments afférents, - Suivi administratif et financier des marchés relevant du service.

En fonction des enjeux du poste, et dans un souci d'optimisation organisationnelle du service renouvellement urbain, il est proposé d'ouvrir le poste créé par délibération en date du 23 septembre 2021 et ouvert initialement au grade d'attaché principal territorial, au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D13-DE

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recours au recrutement d'un agent contractuel disposant des compétences énoncées ci-dessus pourra être appliqué, sur un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

Décide d'ouvrir le recrutement du coordinateur service renouvellement urbain au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D14-DE

C270122_D14

RESSOURCES ET MOYENS

****

Actualisation du profil de poste chargé de mission aménagement

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Vu la délibération en date du 5 octobre 2004 créant le poste de chargé de mission aménagement,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL — 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformation urbaines... A travers son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. La communauté d'Agglomération de Lens Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux.

La refonte de l'organigramme ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place n'avaient pas permis jusqu'à présent l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions, dans leur périmètre actuel. C'est pourquoi, à la faveur de fins de contrats, il est aujourd'hui proposé d'actualiser la délibération liée au poste de chargé de mission aménagement initialement créé par délibération en date du 5 octobre 2004 en requalifiant le poste comme suit « chef de projet aménagement des espaces économiques ».

La montée en charge des compétences communautaires, l'évolution du projet de territoire ont modifié en profondeur le schéma structurel des services de la communauté d'agglomération et ont engendré une modification de l'organigramme.

Le profil de poste est joint en annexe de la délibération.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D14-DE

Sous l'autorité de la directrice développement économique, attractivité et emploi, le chef de projet aménagement des espaces économiques pilote des opérations d'aménagement des espaces économiques, de requalification des ZAE et assure le suivi des concessions d'aménagement économique.

A ce titre, elle assure :

- la coordination sur le plan technique, administratif, juridique et financier des opérations d'aménagement engagées dans le domaine de l'aménagement de l'espace économique,
- la coordination sur le plan technique, administratif, juridique et financier des concessions d'aménagement et mandat conclus par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- la conduite des procédures d'appels à investisseurs-promoteurs pour des programmes immobiliers à vocation économique,
- la conduite d'études générales et d'études pré-opérationnelles d'aménagement des ZAE,
- la conduite des procédures réglementaires pré-opérationnelles des opérations d'aménagement.

La délibération initiale prévoyant que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière A administrative, sa rémunération étant calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Afin d'optimiser les possibilités de recrutement, il est aujourd'hui proposé d'ouvrir le poste également sur la filière A technique, la rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recours au recrutement d'un agent contractuel disposant des compétences énoncées ci-dessus pourra être appliqué, sur un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide d'actualiser le poste de chargé de mission aménagement en le requalifiant chef de projet aménagement des espaces économiques et d'ouvrir le recrutement au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux en complément de celui des attachés territoriaux.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D15-DE

C270122_D15

RESSOURCES ET MOYENS

****

Régularisation d'un profil de poste au sein de la direction des finances

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Vu la délibération en date du 11 décembre 2003 créant le poste d'adjoint au directeur financier,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL — 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... A travers son projet de territoire, la CALL est au coeur d'un ambitieux projet de transformation. La communauté d'Agglomération de Lens-Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux.

La refonte de l'organigramme ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place n'avaient pas permis jusqu'à présent la régularisation de certains postes identifiés au sein des directions, dans leur périmètre actuel. C'est pourquoi, à la faveur de fins de contrats, il est aujourd'hui proposé d'actualiser la délibération liée au poste d'adjoint au directeur financier initialement créé par délibération en date du 11 décembre 2003 en requalifiant le poste comme suit « responsable du service coordination budgétaire ».

La montée en charge des compétences communautaires, l'évolution du projet de territoire ont modifié en profondeur le schéma structurel des services de la communauté d'agglomération et ont engendré une modification de l'organigramme.

Au sein de la direction des finances, le/la responsable du service coordination budgétaire assure l'élaboration des budgets communautaires et le suivi du plan pluriannuel d'investissement, accompagne les services communautaires dans le cycle budgétaire, est le garant du respect de l'architecture budgétaire, optimise les procédures, assure le suivi des états de TVA et FCTVA, assure le suivi de la trésorerie et des encours de dette propre et garanti.

L'objet final de la délibération vise à régulariser le poste d'adjoint au directeur financier en le requalifiant en « responsable du service de coordination budgétaire ».

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D15-DE

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière A administrative, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recours au recrutement d'un agent contractuel disposant des compétences énoncées ci-dessus pourra être appliqué, sur un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de régulariser le poste d'adjoint au directeur financier en le requalifiant responsable du service coordination budgétaire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D16-DE

C270122_D16

RESSOURCES ET MOYENS

****

Modification d'un emploi à temps non complet en emploi à temps complet d'un agent affecté au Crématorium

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2004 portant création d'emplois permanents à temps non complet dans le cadre d'emplois des agents d'entretien territoriaux .

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 8 décembre 2021.

Au vu des travaux engagés au Crématorium portant sur l'agrandissement du site, le poste d'agent de maîtrise actuellement occupé à temps non complet (80%) n'est plus suffisant, il convient donc d'augmenter la durée hebdomadaire de travail à 100 %, soit un temps complet.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président afin de procéder à la résorption de l'emploi précaire de cet agent à temps non complet affecté à la Direction des Ressources Internes à augmenter la durée hebdomadaire de travail à 100 %, soit un temps complet.

Le taux d'emploi de cet agent sera de 100 %, soit 35 heures hebdomadaires
.
Cet agent bénéficie des conditions prévues par le statut particulier du cadre d'emplois correspondant aux agents de maîtrise.

Il percevra le régime indemnitaire et le 13ème mois mensualisé à 100 %.

Le montant des dépenses sera imputé au budget général.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D17-DE

C270122_D17

RESSOURCES ET MOYENS

****

Ajustement de postes suite à des vacances d'emplois

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL — 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformation urbaines... A travers son projet de territoire, la CALL est au coeur d'un ambitieux projet de transformation. La communauté d'Agglomération de Lens Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux.

La refonte de l'organigramme, ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place, n'avaient pas permis, jusqu'à présent, l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions. C'est pourquoi, à la faveur des départs en retraite, départs pour mutation, ou mobilités internes, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les délibérations liées aux postes de :

- Technicien travaux eau et assainissement (vacance de poste dans le cadre d'un départ en retraite) – cadre d'emploi des techniciens -direction eau et assainissement.

Relevant du chef de bureau chargé des travaux, au sein du service études et travaux en eau et assainissement, le technicien travaux est le référent technique des communes sur un service défini et il assure le suivi technique et administratif des opérations de travaux neufs et de maintenance en eau et assainissement.

- Agent d'entretien polyvalent – vacance de poste dans le cadre de mobilités internes - direction patrimoine et cadre de vie – cadre d'emploi des adjoints techniques.

Relevant du Chef de Service Régie Entretien des Espaces Naturels Communautaires, l'agent assure l'entretien et la surveillance du parc des cytises, la gestion et l'entretien de l'ensemble du matériel thermique. Il assure l'intégralité des mises en sécurité au sein de Parc des Cytises (arbres dangereux, nids de poule, gestion de l'ensemble de la plaine de jeux.) et intervient notamment sur la gestion des espaces verts et des boisements sur l'ensemble du site et de ses abords, ainsi qu'un renfort de la régie des espaces verts, de la gestion du patrimoine arboré et de la gestion des cours d'eau en cas de pointe d'activité ou de carence en personnel.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D17-DE

- Agent d'entretien élagueur grimpeur – vacance de poste dans le cadre de mobilités internes - grade adjoint technique - direction patrimoine et cadre de vie.

Relevant du Chef du service Régie Entretien des Espaces Naturels Communautaires, l'agent assure l'entretien des cours d'eau, plans d'eau, boisements, sentiers de randonnée, la gestion du patrimoine arboré sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN ainsi que l'entretien des espaces naturels communautaires. L'agent assure en plus la gestion du patrimoine arboré au moyen de cordes et de harnais, en tant qu'arboriste-grimpeur.

- Chef du service gestion des déchets (vacance suite mobilité interne) - cadre d'emploi des ingénieurs ou attachés territoriaux- direction patrimoine et cadre de vie.

Relevant du Directeur Patrimoine et Cadre de Vie, au sein de la Direction Générale des Services Techniques, le chef du Service Gestion des Déchets assure la direction et le management du service en charge de la mise en œuvre de la compétence déchets, prévention, collecte et traitement, ainsi que l'organisation du réseau de déchèteries.

- Agent en charge du patrimoine arboré – grade de technicien - direction patrimoine et cadre de vie.

Relevant du chef de service Développement Durable, Qualité des Espaces Publics et Renaturation , l'agent aura en charge d'élaborer et mettre en œuvre la politique de l'arbre dans une perspective de développement durable privilégiant un entretien minimal, la sécurité pour les usagers, l'implantation optimale et la qualité paysagère, la valorisation et la conservation des arbres, le remplacement des arbres.

- Agent d'entretien service ressources internes (vacance de poste liée au décès d'un agent – grade adjoint technique- direction coordination et mutualisation).

Relevant du chef de service ressources internes, l'agent nettoie et désinfecte les lieux professionnels (surfaces et installations), rend les bureaux et espaces propres, sains et agréables à occuper et respecte les règles de sécurité et d'hygiène collectives et professionnelles.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire recruté sur les filières reprises ci dessus, leur rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois repris ci dessus.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recours au recrutement d'un agent contractuel disposant des compétences énoncées ci-dessus pourra être appliqué, sur un contrat en durée déterminée jusqu'à 3 ans renouvelable.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D17-DE

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide d'actualiser les postes repris afin de pourvoir les vacances correspondantes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D18-DE

C270122_D18

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - ADOMA (CDC Habitat) - Acquisition en VEFA d'une pension de famille de 24 logements ZAC de l'Ecoquartier à Méricourt

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec ADOMA prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relative au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**121425** en annexe signé entre **ADOMA** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total d'**un million cent-vingt-cinq-mille deux-cent-vingt-sept euros (1 125 227 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 121425** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D18-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D19-DE

C270122_D19

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - CLESENCE - Acquisition en VEFA de 28 logements - "Le clos du Centre" - angle des rues Gauthier et Decrombecque à Lens

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec CLESENCE prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relative au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**128165** en annexe signé entre **CLESENCE** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total d'**un million neuf-cent-vingt-cinq mille huit-cent-quarante-et-un euros (1 925 841 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 128165** constitué de 6 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D19-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D20-DE

C270122_D20

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - SIA HABITAT - Construction de 25 logements route de Lens à Harnes

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec SIA Habitat prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relative au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**127536** en annexe signé entre **SIA HABITAT** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **deux millions cent-soixante-huit mille trois-cent-trente-huit euros (2 168 338 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 127536** constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D20-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le 01/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 8 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 8
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le 01/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D21-DE

C270122_D21

RESSOURCES ET MOYENS

****

Dotation de solidarité communautaire 2022

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est régie par l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Elle constitue un outil de solidarité entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres.

La loi de finances pour 2020 a fait évoluer les règles relatives à la répartition de la DSC. Elle a ainsi précisé les modalités de prise en compte des différents critères et leur poids minimum dans l'enveloppe répartie.

Les modalités d'attribution de la DSC doivent dorénavant tenir compte :
- de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI,
- de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune par rapport au potentiel financier ou fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

Ces critères doivent justifier au moins 35 % du montant total de la DSC.
D'autres critères peuvent être librement choisis par le Conseil communautaire, sans que l'un d'eux porte sur plus de 35 % de l'enveloppe.

Il s'agit donc de faire évoluer les critères de répartition de la DSC versée par la CALL à ses communes membres en intégrant ces évolutions de la législation, conformément aux modalités adoptées par le Conseil communautaire le 10 novembre 2021, dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité.

Par délibération n°2014/CC030 du 29 janvier 2014, la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs (Artois Comm.) a instauré, conformément aux dispositions du VI de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une dotation de solidarité communautaire (DSC) au bénéfice de la CALL.

Cette DSC s'est substituée aux reversements de fiscalité préexistants au sein du SIZIAF, afin de garantir les équilibres budgétaires des collectivités concernées.

Ces dispositions ont été reconduites à la création de la CABBALR par délibération n°2017/CC098 du 22 mars 2017.

Par l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 a maintenu la possibilité d'étendre le versement de la dotation de solidarité communautaire aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre constituant un ensemble sans discontinuité territoriale et limitrophe de son territoire lorsqu'une zone d'activités économiques est située en tout ou partie sur le territoire d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Par délibération du 29 septembre 2020, la CABBALR a reconduit le principe du versement de la DSC préexistante en faveur de la CALL.

Considérant les éléments précisés ci-dessus, la CALL versera ainsi chaque année aux communes membres de l'EPCI une DSC déterminée en fonction des critères de répartition détaillés en annexe 1.

Le montant total de la DSC annuelle reversée par la CALL aux 36 communes du territoire correspond à la DSC versée la même année par la CABBALR à la CALL.

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le 01/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D21-DE

Pour 2021, le montant de la DSC au bénéfice de la CALL a été de 9 182 103 €. Ce montant diminuera de 88 058 € en 2022 (-0,96%), pour atteindre de façon prévisionnelle 9 093 951 €. Il pourra être révisé en fin d'année, en fonction de l'application par la CABBALR de la formule de révision annuelle de l'enveloppe définie dans le paragraphe III de la convention du 28 février 2014 relative aux reversements de fiscalité au titre du Parc des Industries Artois-Flandres.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Adopte le cadre de la dotation de solidarité communautaire et arrête les critères de répartition tels que définis en annexe 1.

Fixe les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire 2022 par commune comme figurant dans le tableau en annexe 1 à la présente délibération.

Autorise la liquidation des montants par mensualité dans la limite du montant global fixé au point ci-dessus.

Dit que les crédits sont prévus au Budget Principal en section de fonctionnement sur la ligne de crédit n°8646.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le 01/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D21-DE

ANNEXE 1 :

Données de référence :

	Données de référence_fiche DGF 2021		Potentiel fiscal 4 taxes		Revenus	
Communes	**Population DGF**	**Population INSEE**	**Potentiel fiscal 4 taxes/ hab.**	**Pondération**	**Revenu/ hab.**	**Pondération**
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	1 871	1 861	514	**1,21**	17 579	**0,36**
ACHEVILLE	641	637	499	**1,23**	16 867	**0,43**
AIX-NOULETTE	3 964	3 957	613	**1,05**	14 385	**0,66**
ANGRES	4 675	4 669	533	**1,18**	12 624	**0,82**
ANNAY	4 406	4 402	582	**1,10**	12 348	**0,85**
AVION	17 744	17 722	521	**1,20**	9 419	**1,12**
BENIFONTAINE	364	364	641	**1,01**	19 719	**0,16**
BILLY-MONTIGNY	8 209	8 208	551	**1,15**	9 142	**1,15**
BOUVIGNY-BOYEFFLES	2 475	2 472	639	**1,02**	16 223	**0,49**
BULLY-LES-MINES	12 274	12 195	536	**1,17**	10 738	**1,00**
CARENCY	782	776	516	**1,20**	19 430	**0,19**
ELEU-DIT-LEAUWETTE	2 916	2 913	598	**1,08**	11 701	**0,91**
ESTEVELLES	2 050	2 049	489	**1,25**	12 693	**0,82**
FOUQUIERES-LES-LENS	6 441	6 437	570	**1,12**	9 474	**1,12**
GIVENCHY-EN-GOHELLE	2 046	2 033	535	**1,18**	17 414	**0,38**
GOUY-SERVINS	345	345	509	**1,22**	16 814	**0,43**
GRENAY	6 962	6 883	522	**1,20**	8 581	**1,20**
HARNES	12 447	12 418	1 038	**0,40**	10 654	**1,01**
HULLUCH	3 452	3 447	542	**1,17**	12 082	**0,87**
LENS	31 920	31 798	862	**0,67**	10 029	**1,06**
LIEVIN	30 822	30 789	658	**0,99**	9 362	**1,13**
LOISON-SOUS-LENS	5 439	5 431	704	**0,91**	10 908	**0,98**
LOOS-EN-GOHELLE	6 970	6 917	567	**1,13**	12 183	**0,86**
MAZINGARBE	8 085	8 078	703	**0,92**	9 592	**1,11**
MERICOURT	11 472	11 415	482	**1,26**	10 137	**1,05**
MEURCHIN	3 790	3 790	468	**1,28**	12 799	**0,81**
NOYELLES-SOUS-LENS	6 698	6 693	728	**0,88**	9 868	**1,08**
PONT-A-VENDIN	3 188	3 184	480	**1,26**	9 945	**1,07**
SAINS-EN-GOHELLE	6 119	6 111	519	**1,20**	10 737	**1,00**
SALLAUMINES	9 699	9 695	563	**1,13**	8 114	**1,24**
SERVINS	1 125	1 125	506	**1,22**	15 912	**0,52**
SOUCHEZ	2 601	2 593	585	**1,10**	16 655	**0,45**
VENDIN-LE-VIEIL	8 594	8 587	757	**0,83**	10 880	**0,99**
VILLERS-AU-BOIS	596	593	488	**1,25**	16 051	**0,50**
VIMY	4 331	4 326	668	**0,97**	18 121	**0,31**
WINGLES	8 822	8 818	651	**1,00**	10 526	**1,02**
TOTAL	**244 335**	**243 731**	**649**	**1,00**	**10 724**	**1,00**

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le 01/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D21-DE

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2022

	Socle réglementaire	*Socle réglementaire*	Total socle réglementaire (35%)	Part garantie ancienne part SIZIAF	Garantie de "non baisse"	Total DSC 2022
	Potentiel fiscal 15%	*Revenu / hab. 20%*	Potentiel fiscal 15% et revenu / hab. 20%	34%	31%	
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	*12 621*	*5 026*	17 647	0	0	17 647
ACHEVILLE	*4 406*	*2 039*	6 444	0	10 463	16 907
AIX-NOULETTE	*23 347*	*19 435*	42 783	0	0	42 783
ANGRES	*30 754*	*28 637*	59 392	0	0	59 392
ANNAY	*27 124*	*27 834*	54 958	0	0	54 958
AVION	*118 582*	*148 164*	266 746	0	0	266 746
BENIFONTAINE	*2 058*	*437*	2 495	126 945	113 900	243 340
BILLY-MONTIGNY	*52 724*	*70 122*	122 846	0	0	122 846
BOUVIGNY-BOYEFFLES	*14 033*	*8 977*	23 010	0	0	23 010
BULLY-LES-MINES	*80 507*	*91 251*	171 759	0	0	171 759
CARENCY	*5 260*	*1 096*	6 356	0	0	6 356
ELEU-DIT-LEAUWETTE	*17 556*	*19 731*	37 287	0	0	37 287
ESTEVELLES	*14 271*	*12 459*	26 730	0	0	26 730
FOUQUIERES-LES-LENS	*40 313*	*53 535*	93 848	0	0	93 848
GIVENCHY-EN-GOHELLE	*13 423*	*5 730*	19 154	0	0	19 154
GOUY-SERVINS	*2 342*	*1 110*	3 452	0	0	3 452
GRENAY	*46 497*	*62 184*	108 682	0	0	108 682
HARNES	*27 800*	*93 260*	121 060	0	34 443	155 503
HULLUCH	*22 459*	*22 443*	44 902	293 902	263 701	602 505
LENS	*119 752*	*253 026*	372 777	0	0	372 777
LIEVIN	*169 662*	*258 585*	428 247	0	0	428 247
LOISON-SOUS-LENS	*27 777*	*39 794*	67 570	0	0	67 570
LOOS-EN-GOHELLE	*43 819*	*44 826*	88 645	523 799	469 974	1 082 418
MAZINGARBE	*41 389*	*66 539*	107 928	0	0	107 928
MERICOURT	*80 574*	*90 077*	170 651	0	0	170 651
MEURCHIN	*27 055*	*22 755*	49 810	309 103	277 340	636 253
NOYELLES-SOUS-LENS	*32 862*	*53 842*	86 704	0	0	86 704
PONT-A-VENDIN	*22 427*	*25 455*	47 883	320 680	287 727	656 290
SAINS-EN-GOHELLE	*41 003*	*45 496*	86 499	0	0	86 499
SALLAUMINES	*61 328*	*89 775*	151 103	0	0	151 103
SERVINS	*7 661*	*4 323*	11 984	0	0	11 984
SOUCHEZ	*15 954*	*8 655*	24 609	0	0	24 609
VENDIN-LE-VIEIL	*40 015*	*63 045*	103 060	692 031	620 919	1 416 010
VILLERS-AU-BOIS	*4 154*	*2 233*	6 387	0	0	6 387
VIMY	*23 481*	*10 004*	33 485	0	0	33 485
WINGLES	*49 102*	*66 888*	115 991	825 484	740 658	1 682 132
Total	***1 364 093***	***1 818 790***	**3 182 883**	**3 091 943**	**2 819 125**	**9 093 951**

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le 01/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **73 délégués étaient présents et 7 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 73
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 7
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le 01/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D22-DE

C270122_D22

RESSOURCES ET MOYENS

****

Attribution de Compensation prévisionnelle 2022

L'attribution de compensation (AC) est un mécanisme de neutralisation des transferts de produit fiscal entre les communes et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL). Son mode de calcul est régi par l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour l'intercommunalité qui lève une fiscalité professionnelle unique.

L'attribution de compensation doit obligatoirement être notifiée aux communes par la CALL avant la date du 15 février.

Il est rappelé que cette attribution de compensation représente le montant de la fiscalité économique (taxe professionnelle) transférée par les communes à la CALL au moment de l'adoption de la fiscalité professionnelle unique, minoré des charges transférées à la communauté d'agglomération, au moment du transfert.

L'attribution de compensation est ajustée à chaque nouveau transfert de compétence des communes à la communauté d'agglomération, donnant lieu à un transfert de charges et produits, conformément aux délibérations adoptées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Les montants et conditions de révision des attributions de compensation peuvent également être fixés librement par le Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers et en accord avec chaque conseil municipal concerné par une évolution de son attribution, à la majorité simple.

La présente délibération a ainsi pour objet de fixer librement les montants de l'attribution de compensation au titre de l'exercice 2022, pour les 36 communes membres de la Communauté d'Agglomération, conformément aux modalités de répartition adoptées le 10 novembre 2021, dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité.

Représentant le reversement de la fiscalité historiquement transférée par les communes au moment du passage en taxe professionnelle unique de la Communauté d'agglomération, les attributions de compensation intègrent à partir de 2022 le principe de neutralisation des impacts de la refonte de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Le dispositif prévu dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 10 novembre 2021 est le suivant :

1. Un maintien des attributions de compensation dites « socle » à leur niveau de 2021 au titre des transferts passés, à la fois de fiscalité et de charges.

2. L'évaluation systématique du coût des compétences transférées futures et leur déduction des attributions de compensation des communes concernées par ces transferts, tel que prévu à l'article L.1609 nonies C du Code Général des Impôts.

3. La correction dérogatoire des attributions de compensation des communes disposant d'un niveau de dotation de solidarité communautaire (DSC) croissant par rapport au montant 2021 du fait de l'application des nouveaux critères à compter de 2022.

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le 01/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D22-DE

Si les deux premiers mécanismes s'inscrivent dans une logique d'application du droit commun, le troisième implique une révision dérogatoire nécessitant à la fois une décision à la majorité des 2/3 du Conseil de Communauté, ainsi que l'accord de chaque conseil municipal des communes intéressées par cette révision dérogatoire.

L'attribution de compensation prévisionnelle 2022 est égale à 33 176 489,40 € versés par la CALL à 26 communes et 351 342,21 € versés à la CALL par 10 communes.

Pour ne pas obérer la trésorerie des communes et leur assurer la meilleure visibilité possible, l'attribution de compensation est versée par douzième.

Vu le V de l'article 1609 nonies du CGI,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 9 décembre 2014,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 24 janvier 2022,

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer les montants de l'attribution de compensation prévisionnelle 2022 par commune comme figurant dans le tableau annexé.

Décide de liquider les montants par douzièmes à compter de janvier 2022.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 33 176 489,40 € en dépenses et de 351 342,21 € en recettes seront inscrits au Budget Primitif 2022 respectivement sur les imputations Budget Principal/fonctionnement/LC8645 et Budget Principal/fonctionnement/LC8641.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le 01/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D22-DE

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022

	Attribution de compensation positive prévisionnelle 2022	Attribution de compensation négative prévisionnelle 2022
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE		-36 803,24
ACHEVILLE		-55 360,00
AIX-NOULETTE	314 045,51	
ANGRES	110 098,44	
ANNAY	198 481,16	
AVION	997 391,47	
BENIFONTAINE		-43 012,00
BILLY-MONTIGNY	645 723,41	
BOUVIGNY-BOYEFFLES	250 739,11	
BULLY-LES-MINES	426 808,14	
CARENCY		-31 105,39
ELEU-DIT-LEAUWETTE	186 196,06	
ESTEVELLES		-15 942,51
FOUQUIERES-LES-LENS	663 843,24	
GIVENCHY-EN-GOHELLE		-58 002,16
GOUY-SERVINS		-13 492,42
GRENAY	654 601,74	
HARNES	5 877 676,00	
HULLUCH	205 942,00	
LENS	9 170 858,07	
LIEVIN	4 621 392,61	
LOISON-SOUS-LENS	955 986,28	
LOOS-EN-GOHELLE	380 148,00	
MAZINGARBE	1 563 922,97	
MERICOURT	250 341,86	
MEURCHIN		-62 985,00
NOYELLES-SOUS-LENS	1 590 025,95	
PONT-A-VENDIN	67 542,00	
SAINS-EN-GOHELLE	186 914,40	
SALLAUMINES	1 116 020,30	
SERVINS		-15 129,24
SOUCHEZ	19 190,36	
VENDIN-LE-VIEIL	1 146 487,00	
VILLERS-AU-BOIS		-19 510,25
VIMY	269 478,32	
WINGLES	1 306 635,00	
Total	**33 176 489,40**	**-351 342,21**

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **73 délégués étaient présents et 7 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 73
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 7
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Hélène CORRE à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Joël OUVRY, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 04/02/2022
Reçu en préfecture le 04/02/2022
Affiché le 04/02/2022
ID : 062-246200364-20220127-C270122_D23-DE

C270122_D23

RESSOURCES ET MOYENS

****

Rapport Préalable au Débat d'Orientations Budgétaires 2022

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les communautés comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants dans les 2 mois précédant le vote du Budget.

Vu la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018,

Vu les articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse jointe en annexe,

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 tant pour le Budget Principal que pour les Budgets Annexes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.